



**MATINEE SUR LE BILAN ET PERSPECTIVES
DE LA LIBERALISATION DU MARCHÉ RESIDENTIEL
DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ NATUREL
ORGANISEE PAR LE MEDIATEUR DE L'ENERGIE**

Mardi 4 juillet 2017

Intervention de Jean-François CARENCO à 9h00 (ouverture des débats)

**10 ans de concurrence dans le secteur de l'énergie :
Retour vers le futur**

Monsieur le Médiateur national de l'énergie

Mesdames et messieurs,

Je souhaiterais tout d'abord remercier Monsieur le Médiateur national de l'énergie, cher ami, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette conférence célébrant les 10 ans d'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie pour l'ensemble des consommateurs résidentiels, et de me permettre de m'adresser à vous aujourd'hui.

Pourquoi cette ouverture à la concurrence ?

La France en signant l'Acte Unique européen en 1986 a validé la libre circulation des personnes et des biens au sein de La CEE de l'époque. De là découlent les premières directives européennes votées en 1996, 1998 et 2003 qui ouvrent les marchés de l'électricité et du gaz à la concurrence.

Quand on parle d'ouverture du marché, il s'agit en réalité de deux principes fondamentaux :

- le libre choix du fournisseur pour les consommateurs ;
- la liberté d'établissement pour les producteurs et les fournisseurs.

Ces deux libertés s'appuient sur le droit d'un accès aux réseaux non discriminatoire, transparent et disponible au juste prix pour tous les utilisateurs.

Les fondements sont posés sur lesquels s'est bâtie toute l'architecture du marché européen de l'énergie avec l'ouverture à la concurrence.

En 1999, sont éligibles à la concurrence les plus gros industriels, ceux qui consomment plus de 100 GWh d'électricité par an. En 2000 c'est l'ouverture du marché du gaz pour les industriels consommant plus 237 GWh de gaz par an.

Les deux principales étapes ultérieures sont l'ouverture du marché pour toutes les entreprises le 1er juillet 2004, puis le marché s'ouvre complètement à tous les consommateurs le 1er juillet 2007.

04 juillet 2017

1. QUEL EST LE BILAN DE CETTE ÉVOLUTION ?

Quelques chiffres d'abord, c'est inévitable :

En électricité : 15% des foyers alimentés en électricité sont désormais clients d'un fournisseur alternatif soit plus de 4,8 millions de sites, 27,3 millions de ces foyers sont quant à eux aux tarifs réglementés, soit environ 85% du total.

En gaz : 25 % des foyers alimentés en gaz sont désormais chez un fournisseur alternatif soit près de 2,6 millions de sites, 5,4 millions de ces foyers sont aux tarifs réglementés, soit environ 50 % du total.

Les résultats sont là : l'ouverture à la concurrence est une réalité, voire une réussite, en tous cas sur le plan quantitatif.

Pour le gaz, c'est un marché ouvert et dynamique avec un acteur majeur sans être dominant lorsqu'on regarde l'ensemble des segments de clientèle. Pour l'électricité, EDF reste dominant. Mais nous ne sommes pas là pour faire la chasse au gros ! L'important est que le consommateur qui le souhaite puisse accéder à l'offre de son choix dans les meilleures conditions.

Je crois à la liberté du consommateur, donnons-lui les moyens de choisir sa liberté, c'est cela l'ouverture à la concurrence.

Et tel est bien le cas. Le changement de fournisseur est gratuit, quasi-immédiat, il suffit de quelques clics et tout se passe de façon automatique. Et bien évidemment, faut-il encore le rappeler, le compteur et la qualité de fourniture sont les mêmes !

Ces résultats ont été obtenus grâce aux groupes de concertation mis en place par la CRE, qui réunissent sous son égide tous les acteurs concernés et définissent l'ensemble des procédures régissant le fonctionnement du marché : changement de fournisseur, raccordement, mise en service lors d'un déménagement, etc.

On voit bien que depuis 2016, on assiste à une accélération de l'histoire. De l'ordre de 100 000 consommateurs par mois choisissent les offres de marché, en gaz comme en électricité.

Attention donc aux conséquences de ces évolutions très rapides.

Cette ouverture des marchés s'accélère sous les effets de plusieurs facteurs :

- **La fin des tarifs réglementés pour les entreprises d'abord**

Une étape a été franchie sous l'effet, très certainement, de la suppression des tarifs réglementés pour une grande partie des sites professionnels en 2015 et 2016, qui a décuplé les efforts commerciaux des fournisseurs et donné de la visibilité au marché.

Il faut ici rendre hommage aux efforts conjugués des services du Médiateur national de l'énergie et de la Commission de régulation de l'énergie qui ont investi d'importants moyens.

Des groupes de travail spécifiques ont été créés et beaucoup d'entre vous, associations de consommateurs, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'énergie ainsi que la DGEC et la DGCCRF, y ont contribué.

La CRE a d'autre part multiplié les réunions d'information sur le territoire français en 2014 et 2015, afin d'accompagner les entreprises et acheteurs publics dans cette étape.

Aujourd'hui on peut faire le constat que la suppression des TRV pour les entreprises s'est déroulée de façon satisfaisante, malgré le volume conséquent des clients concernés, notamment en électricité.

Avec la fin des TRV pour les professionnels, nous avons observé que l'intérêt pour les marchés de l'énergie s'est accru. Ce qui a suscité de nouvelles vocations : on compte aujourd'hui de nombreux fournisseurs, parmi eux des groupes industriels emblématiques, et voilà maintenant que les grandes enseignes commerciales veulent s'y mettre.

- **Les groupements d'achat ensuite**

Il faut également saluer les initiatives des associations de consommateurs qui ont organisé des groupements d'achat pour le gaz comme pour l'électricité avec des offres attractives et dont le succès est incontestable.

04 juillet 2017

- **Des tarifs réglementés « contestables » enfin**

C'est un élément déterminant au développement de la concurrence : les nouveaux modes de calcul des tarifs réglementés qui d'une part, réservent une part importante aux prix de marché, mais surtout prennent en compte les coûts des fournisseurs alternatifs. De ce fait, les acteurs ont une meilleure visibilité et une assurance que les TRV resteront contestables sur la durée.

Voilà aujourd'hui le bilan que l'on peut faire après 10 ans d'ouverture du marché, pendant lesquels la concurrence est demeurée une option pour les clients résidentiels, qui conservaient la possibilité de rester aux TRV s'ils le souhaitaient.

Aujourd'hui nous attendons la décision du Conseil d'Etat sur l'avenir des tarifs réglementés de gaz.

Si le Conseil d'Etat juge les tarifs réglementés de gaz illégaux, il faudra décider quand et comment les supprimer et s'il faut les remplacer mais par quoi ? Sur ce point ce sera au gouvernement de décider avec l'aval du parlement.

Le sujet de la précarité énergétique

Face à un tel bouleversement, il nous reviendra de protéger les consommateurs aujourd'hui en précarité énergétique : plus de 6 millions de foyers. Le Médiateur national de l'énergie, en avance sur tout le monde, a initié la solution du chèque énergie, qui aujourd'hui fait l'objet d'une expérimentation dans quatre départements (l'Ardeche, l'Aveyron, les Côtes-d'Armor et le Pas-de-Calais)

Mais au-delà des chiffres et de la tringlerie tarifaire, parlons du consommateur, de son environnement, de l'impact de l'ouverture à la concurrence sur sa consommation.

2. LE MONDE DE L'ENERGIE CHANGE : LES EFFETS DE CES CHANGEMENTS SUR LES CONSOMMATEURS

Force est de constater en effet que le monde de l'énergie change à toute vitesse. Les transformations en cours et à venir sont profondes : transition énergétique, adaptation des réseaux à une production de plus en plus décentralisée, autoconsommation, évolution des métiers avec la révolution digitale, gestion des données, etc. Dans ce nouveau monde, quelle est la place du consommateur ?

Le point d'entrée de ce débat, ce sont les compteurs communicants, **pierres angulaires de l'innovation, le compteur Linky pour l'électricité et Gazpar pour le gaz**

Le comptage évolué est un outil indispensable à la transition énergétique. Comment voulez-vous mener la moindre politique de maîtrise de la demande lorsque vous avez 2 relèves par an ? Lorsque le gestionnaire de réseau n'a aucune visibilité sur le fonctionnement de son réseau basse tension ?

En plus du gain immédiat lié à l'amélioration de la relève, le compteur Linky donne au gestionnaire de réseau les informations dont il a besoin pour gérer intelligemment le réseau, et au fournisseur les données nécessaires pour la facturation mensuelle. Au-delà, et seulement si le client donne son consentement, il peut bénéficier d'offres optimisées de la part de son fournisseur ou de tiers qu'il a autorisés. Le client averti pourra ainsi, de lui-même, gérer au mieux sa consommation. Compteurs intelligents et domotiques seront demain les leviers de la réduction de la consommation énergétique dans les logements et les bureaux.

Il est évident que nous avons devant nous un chantier collectif important pour parvenir à tirer le meilleur parti des compteurs évolués, au bénéfice des consommateurs et au bénéfice de la transition énergétique.

04 juillet 2017

Les compteurs évolués sont ainsi indispensables au développement de l'innovation dans le secteur de l'électricité et du gaz. Et dans mon esprit, l'innovation est le principal bénéfice à attendre du développement de la concurrence.

Quelques mots sur l'autoconsommation

A ce jour, environ 20 000 clients raccordés aux réseaux consomment, au moins en partie, l'électricité qu'ils produisent. Si c'est encore très peu si on compare au nombre total de 37 millions de clients, on voit bien que s'amorce une véritable dynamique. Ces initiatives sont tout à fait louables et vont dans le sens de la modernisation et de l'évolution des technologies de plus en plus performantes. Cependant, il faut veiller à ne pas produire des effets d'aubaine massifs qui seraient nuisibles à un système électrique performant, qui assure aujourd'hui la sécurité d'approvisionnement sur tout le territoire à un prix unique.

Attention à ne pas créer des châteaux forts énergétiques, des communautarismes énergétiques.

Sur un tel sujet qui est du ressort du bon fonctionnement des marchés, nous sommes devant une page blanche ; Il faut bâtir un socle stable à ce nouvel édifice pour guider la participation citoyenne à la production d'énergie.

Sur ce sujet, nous organisons à la rentrée une conférence, « l'autoconsommation dans le système électrique de demain » qui sera suivie d'une large concertation, première étape à nos travaux pour définir des tarifs de réseau adaptés aux autoconsommateurs.

Enfin, je voudrais dire un mot sur la gestion des données

Source d'innovation pour tous les acteurs de l'énergie, comme pour le consommateur final qui pourra se voir proposer par les fournisseurs ou d'autres acteurs une multitude de services pour l'amélioration de son confort, **la gestion des données est un levier d'efficacité du système énergétique.**

La CRE, après avoir échangé avec plus de cinquante acteurs, a dressé un état des lieux et une typologie juridique et technique des données traitées par les gestionnaires de réseaux.

Cette cartographie qui est une première en France, révèle l'importante volumétrie, la complexité et l'hétérogénéité de ces données.

GRTgaz indique recueillir 28 millions de données chaque jour.

Le déploiement des compteurs évolués Linky (qui concerne 35 millions de clients) devrait conduire Enedis à collecter, dans les cinq années qui viennent, 5 000 fois plus de données qu'aujourd'hui.

Ce sujet aujourd'hui est fondamental car cette réflexion sur les données doit permettre de consolider la confiance des consommateurs et de favoriser l'émergence de nouveaux services. Il s'inscrit dans la dynamique de l'innovation et de la concurrence.

Comme vous le voyez, il faut réfléchir à l'avenir,

C'est la raison pour laquelle en arrivant à la CRE, j'ai souhaité créer un comité prospectif dont la mission doit être d'ordre sociétal. Ce comité prospectif permettra de réunir les parties prenantes pour avoir une réflexion collective et éventuellement porter une parole collective.

La CRE doit devenir un lieu d'échanges pour éclairer l'avenir ; elle doit permettre la compréhension des choses pour tout le monde. A la fois pour le présent mais aussi pour le futur à moyen et long terme.

Nous sommes à un tournant, nous avons devant nous à la fois la transition énergétique et la révolution numérique. Nous devons sortir le nez du guidon et essayer d'anticiper les évolutions majeures qui se profilent pour en tirer le meilleur parti au bénéfice des consommateurs.

L'ouverture à la concurrence, moteur et conséquence de l'innovation nous y oblige.